

# SELARL Pascal RENAUDIER

COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIÉ

126, Chemin Saint Avour - BP 204

38201 VIENNE Cedex

[www.mouterenaudier.info](http://www.mouterenaudier.info)

N° TVA FR80834140303

SIRET 834 140 303 00027

CAPITAL DE 60 000,00 EUROS



Téléphone : 04.74.53.80.80

[selarl.renaudier@huissier-justice.fr](mailto:selarl.renaudier@huissier-justice.fr)

Dossier N° V125487.00

## PROCÈS VERBAL DESCRIPTIF des 23 et 27 Mai 2024



HUISSIER DE JUSTICE

À LA DEMANDE DE :  
SA CNP CAUTION

**SELARL  
Pascal  
RENAUDIER**

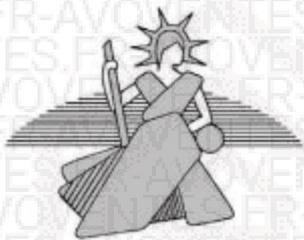
*Commissaire de Justice  
Associé*

Code d'Accès : 128B

126, Chemin  
Saint-Avour BP 204  
38201 VIENNE Cedex

Tél : 04.74.53.80.80  
CCP : 144 62 T LYON  
CDC 40031 00001  
0000170363B 70

**PROCES-VERBAL  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**



**SELARL Pascal RENAUDIER**  
COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIÉ

126, Chemin Saint-Avour BP 204  
38201 VIENNE Cedex  
[www.moutetrenaudier.info](http://www.moutetrenaudier.info)



Téléphone : 04.74.53.80.80  
[selarl.renaudier@huissier-justice.fr](mailto:selarl.renaudier@huissier-justice.fr)

**Expédition**

**PROCÈS VERBAL DESCRIPTIF**

**LES VINGT-TROIS ET VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

**À LA REQUÊTE DE :**

**SA CNP CAUTION,**

Société Anonyme,  
Immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 383 024 098,  
dont le Siège Social sise 4 Place Raoul Dautry à PARIS CEDEX 15 (75716), représentée par  
son Président en exercice domicilié es-qualité audit siège,

Lequel m'expose, préalablement aux constatations qui vont suivre par l'intermédiaire de  
la SCP JOLY – CUTURI – WOJAS - RENET, Avocat Associés, 27 Rue Boudet  
33001 BORDEAUX CEDEX

Que dans le cadre de la procédure de Saisie Immobilière poursuivie à l'encontre de  
, initialisée par  
le Commandement aux fins de Saisie Immobilière en date du 05 Avril 2024, je suis requis  
afin de dresser le Procès-Verbal Descriptif du bien saisi situé à PISIEU (38270), sis 259  
chemin des Grandes Poulettes et référencé au Cadastre de la Ville sous le numéro AK 231  
et AI 47.

Lors de la délivrance du Commandement, je n'ai pu établir de contact avec  
seule occupante des lieux suite à sa séparation avec

De retour en mon Étude j'ai contacté la Mairie laquelle m'a confirmé la domiciliation attirant  
toutefois mon attention sur la situation particulière de l'immeuble.

J'ai adressé par courrier simple une lettre à la débitrice lui demandant de prendre contact d'extrême urgence pour affaire, la concernant afin d'organiser la Visite des lieux.

Quelques jours plus tard a pris contact avec l'Étude, me confirmant la situation telle qu'elle m'avait été présentée par la Mairie, soit un effondrement d'une partie de la maison il y a environ deux à trois ans et une dangerosité avérée de celle-ci.

J'ai aussitôt repris contact avec la Mairie afin d'avoir confirmation d'un éventuel Arrêté de Péri.

La Secrétaire m'a confirmé que la situation était à l'étude mais qu'aucun Arrêté n'avait été pris à ce jour.

J'ai informé mon Correspondant de la situation et il a été convenu de dresser en l'état un PV Descriptif sommaire afin d'envisager la suite à donner, sans engager de frais qui pourraient s'avérer disproportionnés, en particulier au regard des Diagnostics réglementaires immobiliers ou d'Assainissement.

Je me suis rendu sur le Site Cadastre.Gouv, afin d'obtenir un Plan Cadastral.

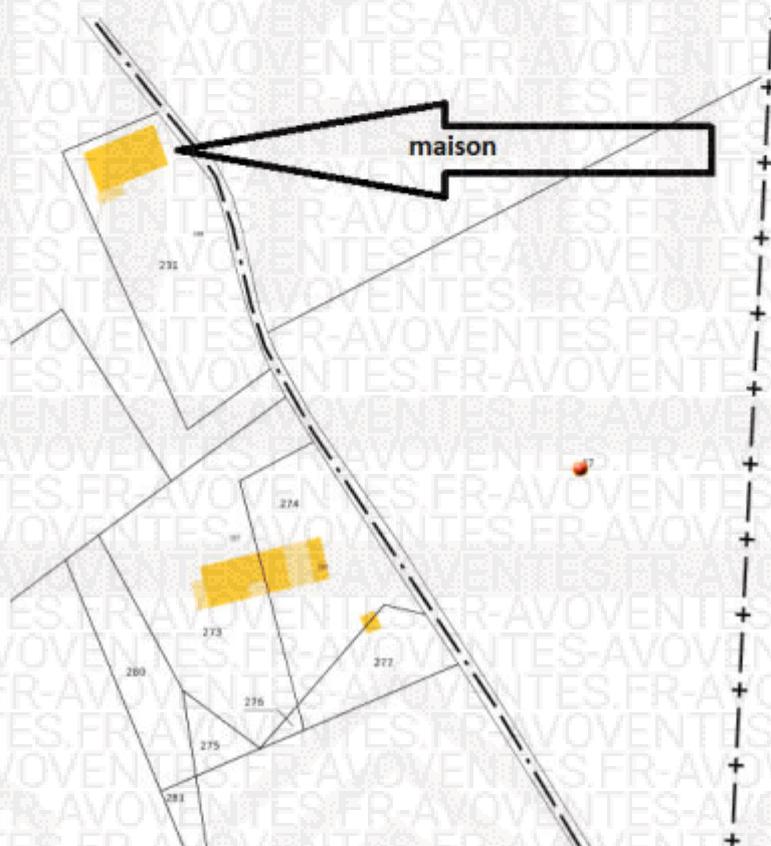


Photo Google Extrait de <https://www.cadastre.gouv.fr>

Je me suis également rendu sur le Site Google.Maps, afin de capturer une image aérienne localisant l'immeuble sur la Ville de PISIEU (Isère), puis deux images plus resserrées de l'immeuble.

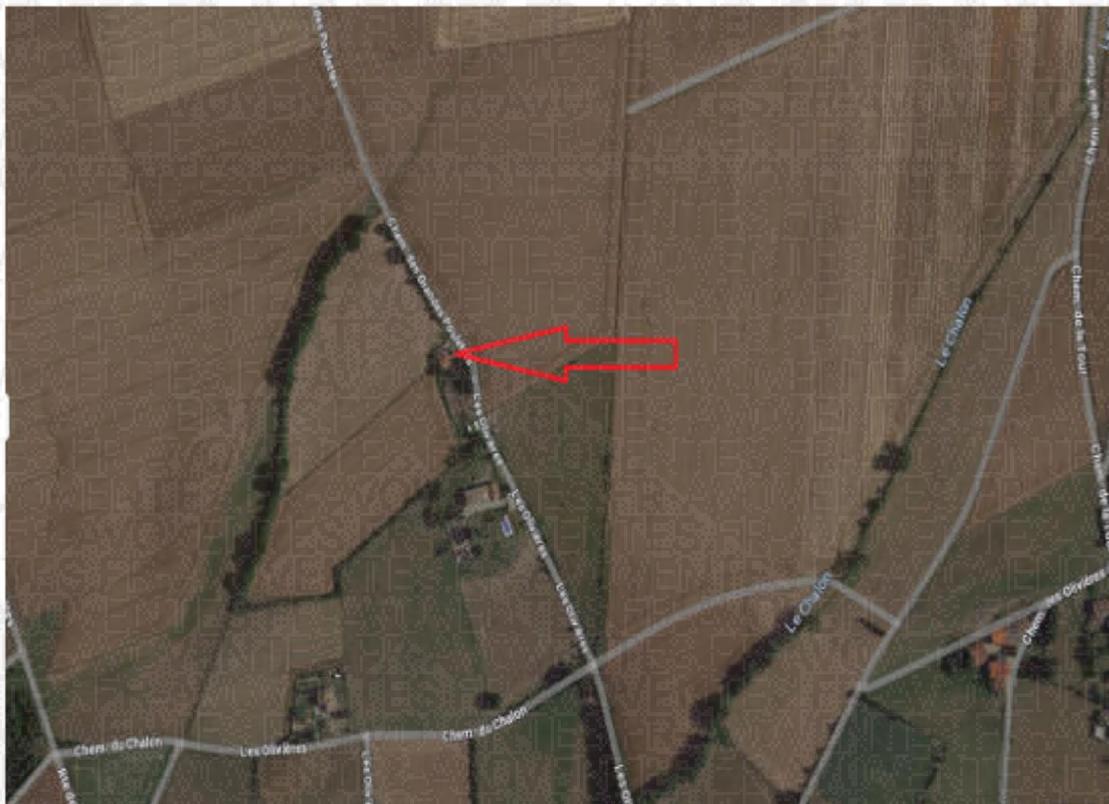


Photo Google Extrait de <https://www.google.fr/maps>

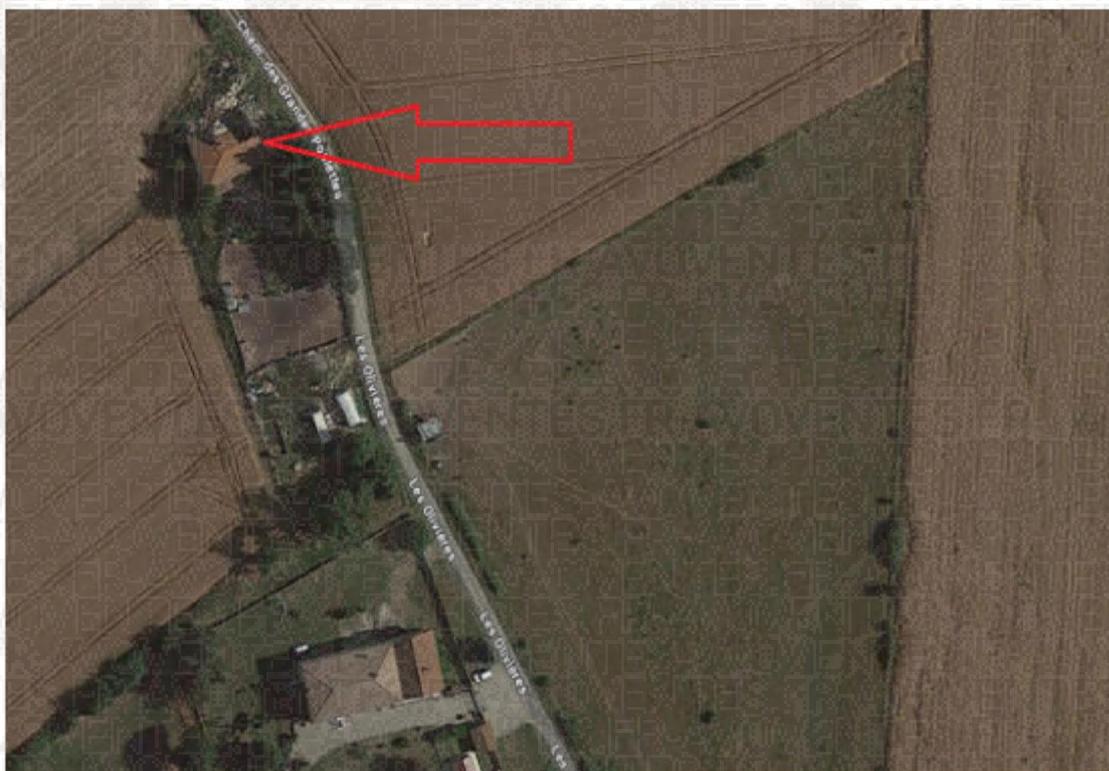


Photo Google Extrait de <https://www.google.fr/maps>

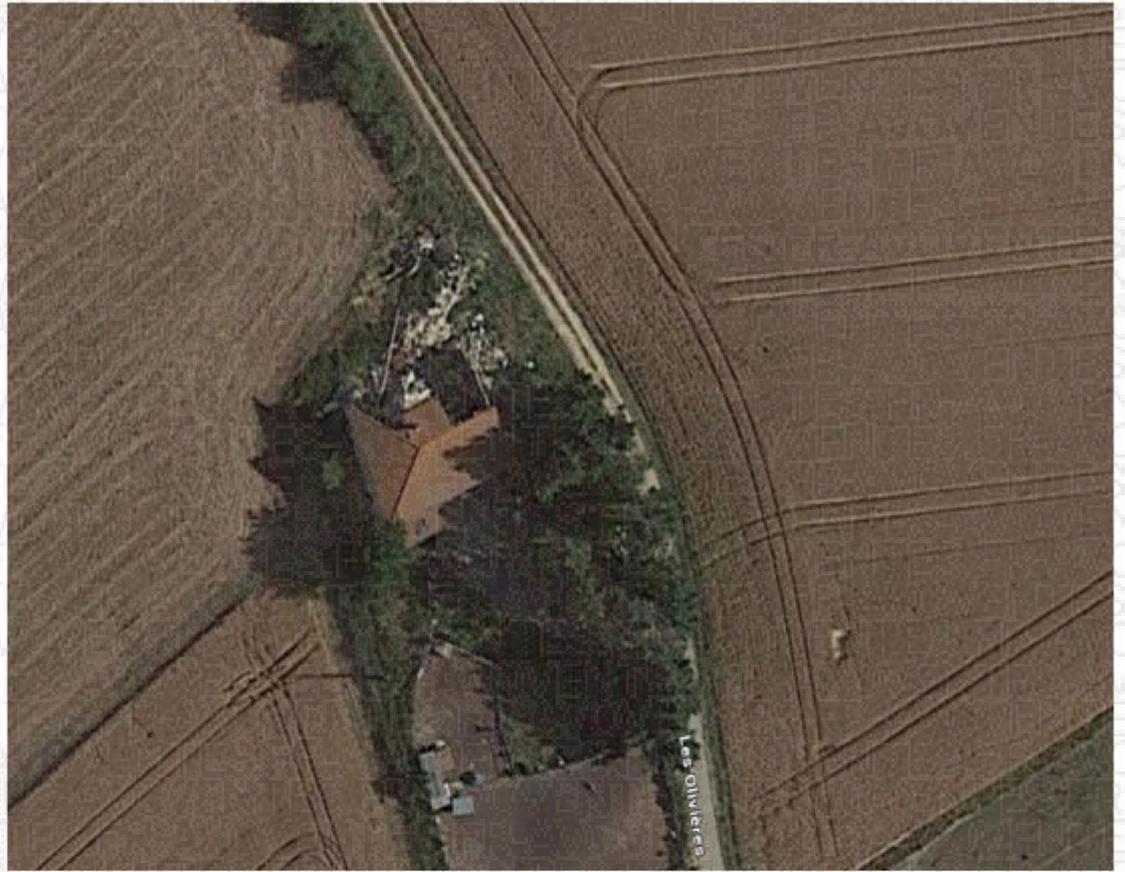


Photo Google Extrait de <https://www.google.fr/maps>

J'ai donc repris contact avec M [nom] et RDV a été fixé sur place ce jour en sa présence.

En conséquence, déférant à la réquisition qui m'a été faite,

**Je, Pascal RENAUDIER**

*Commissaire de Justice Associé  
à la SELARL « Pascal RENAUDIER »  
titulaire d'un Office de Commissaire de Justice  
près le Tribunal Judiciaire de Vienne  
sis 126, Chemin Saint-Avour à VIENNE (Isère),*

Atteste m'être transporté ce **Judi 23 Mai 2024** à 14 H 30, sis 259 Chemin des Grandes Poulettes à PISIEU (38270), où étant, je suis attendu par laquelle me confirme ne pas s'opposer à ma mission.

En compagnie de la requise, j'ai pu procéder aux constatations suivantes :

La parcelle 47 se compose d'un champ sans clôture ni construction.  
n'a pas été en mesure de m'indiquer les conditions d'occupations de cette parcelle.

Pour ce qui concerne la parcelle AK 231 il s'agit d'une parcelle sur laquelle est édifiée une bâtisse ancienne, située en bordure d'une route goudronnée qui s'arrête de niveau du portail métallique de l'habitation.

Nous nous sommes immédiatement dirigés vers l'arrière de la maison, lieu du sinistre.

La maison semble être composée de deux parties. La première, côté SUD, est en pisé. Côté NORD il existait visiblement une extension en moellon.

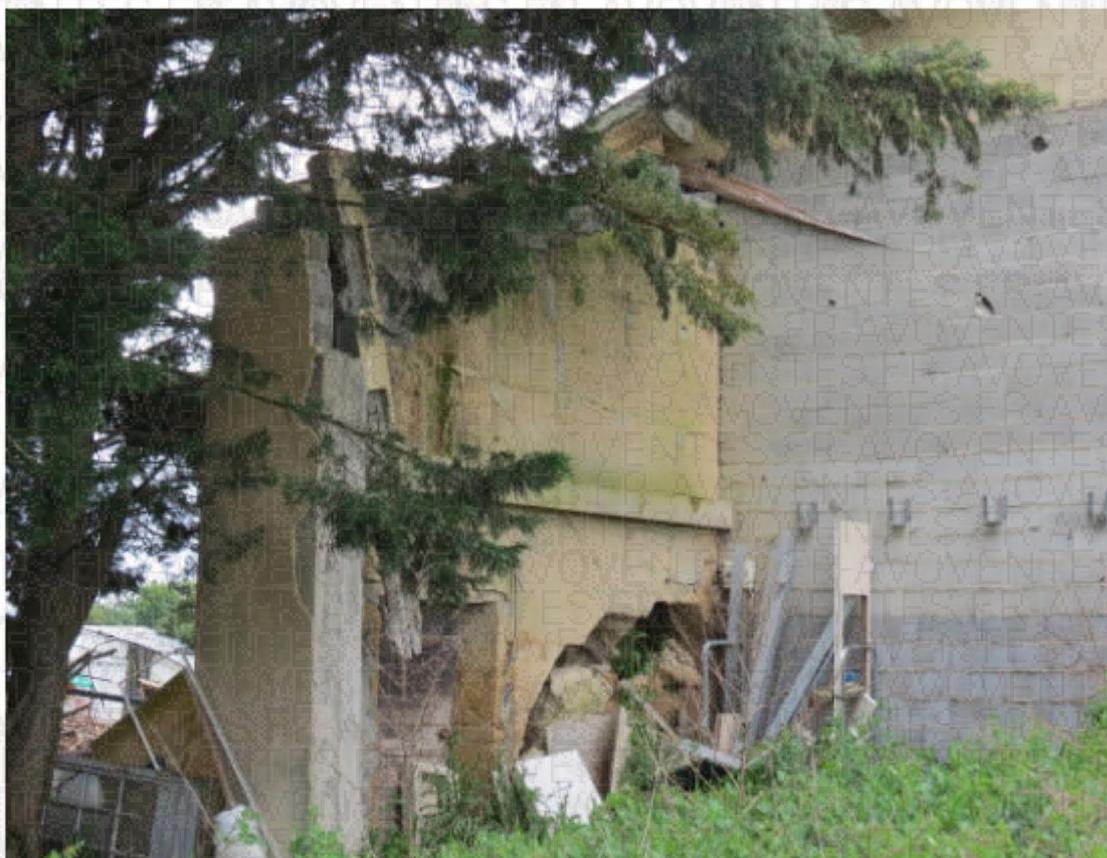
C'est cette seconde partie qui s'est effondrée laissant ainsi les murs en pisé, de la première partie, livrés aux intempéries.

Au NORD la maison est éventrée. Le pan de toit côté NORD s'est effondré, les murs en moellon sont en grande partie effondrés, les morceaux restants sont fissurés, bombés et menaces de s'écrouler à n'importe quel instant.

Un des murs originels de la bâtisse, en pisé, présente un effondrement en partie basse.

La visite de l'intérieur de l'habitation est impossible. Les portes et fenêtres sont bloqués par le mouvement de l'habitation outre la menace d'effondrement permanente.

J'annexe au présent Procès-Verbal Descriptif les photographies prises de l'extérieur.









Sur l'avant côté SUD la maison semble intacte et donne sur une grande cour où de nombreux animaux de basse-cour, des chèvres et des moutons sont présents.

À l'extrémité SUD du terrain un mobil home et une caravane dont me précise qui lui est prêtée par un Ami, constitue l'actuelle habitation de la débitrice.



**Telles sont mes constatations.** Puis à 15 heures 05, je me retire en mon Étude pour y dresser et rédiger le présent Procès-Verbal Descriptif, auquel j'annexe des photographies numériques, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

À même requête et élection de domicile que ci-dessus,

Je, **Pascal RENAUDIER**

Commissaire de Justice Associé  
à la SELARL « Pascal RENAUDIER »  
titulaire d'un Office de Commissaire de Justice  
près le Tribunal Judiciaire de Vienne  
sis 126, Chemin Saint-Avour à VIENNE (Isère),

Atteste ce **Lundi 27 Mai 2024** à 14 H 20, avoir réussi à joindre à nouveau la Mairie de Pisieu (38270). La Secrétaire de Mairie m'a confirmé téléphoniquement qu'un Arrêté de Péril serait signé par le Maire dans les tous prochains jours vu la situation de dangerosité des lieux.

**Dont Procès-Verbal, sous toutes réserves.**

**Pascal RENAUDIER**



Pascal RENAUDIER  
Huisier de Justice

## **Coût du présent Procès-Verbal Descriptif**

(Arrêté du 26 Février 2016 Art.A.444-10 et suivants du Code de Commerce)

Libellé	Montant
Art. A444-29 du Code de Commerce	219,16
Frais de Déplacement (Art 18)	7,67
<b>TOTAL (Hors Taxes)</b>	<b>226,83</b>
TVA 20,00 %	45,37
<b>TOTAL (Toutes Taxes Comprises)</b>	<b>272,20</b>

*Le présent PV Descriptif comporte douze feuilles.*

**Pascal RENAUDIER**



Pascal RENAUDIER  
Huissier de Justice